



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BO Bulletin Officiel

n° 40
2023

Bulletin officiel n° 40 du 26 octobre 2023

La version accessible du Bulletin officiel est disponible via le lien suivant : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/bo/2023/Hebdo40>

Sommaire

Enseignement supérieur et recherche

Grade de master

Prorogation de l'attribution du grade de master aux titulaires du diplôme de management et contrôle du trafic aérien et aux titulaires du diplôme d'ingénierie des systèmes électroniques de la sécurité aérienne délivrés par l'École nationale de l'aviation civile

→ [Arrêté du 2-10-2023](#) – NOR : ESR2326567A

Enseignements secondaire et supérieur

Brevet de technicien supérieur

Calendrier des épreuves - session 2024

→ [Arrêté du 6-10-2023](#) – NOR : ESR2325801A

Mouvement du personnel

Nomination

Vice-président et secrétaire général du conseil scientifique en médecine

→ [Arrêté du 3-10-2023](#) – NOR : ESR2326655A

Informations générales

Conseils, comités, commissions

Nomination au sein des sections du Comité national de la recherche scientifique

→ [Arrêté du 5-10-2023](#) – NOR : ESRR2326995A

Vacance de fonctions

Directeur ou directrice de l'École nationale supérieure d'informatique pour l'industrie et l'entreprise (ENSIIE)

→ [Avis](#) – NOR : ESRS2326991V

Grade de master

Prorogation de l'attribution du grade de master aux titulaires du diplôme de management et contrôle du trafic aérien et aux titulaires du diplôme d'ingénierie des systèmes électroniques de la sécurité aérienne délivrés par l'École nationale de l'aviation civile

NOR : ESRS2326567A

→ Arrêté du 2-10-2023

MESR - DGESIP A1-3

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 2 octobre 2023, le grade de master est conféré de plein droit aux titulaires du diplôme de management et contrôle du trafic aérien et aux titulaires du diplôme d'ingénierie des systèmes électroniques de la sécurité aérienne délivrés par l'École nationale de l'aviation civile pour les promotions qui auront obtenu ces diplômes à la fin des années universitaires 2025-2026 et 2026-2027.

Brevet de technicien supérieur

Calendrier des épreuves - session 2024

NOR : ESRS2325801A

→ Arrêté du 6-10-2023

MESR - DGESIP A1-2

Vu Code de l'éducation, notamment articles D.643-1 et suivants

Article 1 – Les dates des épreuves écrites communes de la session d'examen 2024 du brevet de technicien supérieur sont fixées conformément à l'annexe I jointe au présent arrêté.

Article 2 – La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux Bulletins officiels de l'éducation nationale et de la jeunesse, et de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 6 octobre 2023,

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et par délégation,
Pour la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, et par délégation,
La cheffe du service de la stratégie des formations et de la vie étudiante, adjointe à la directrice générale,
Laure Vagner-Shaw

Annexe I — Calendrier des épreuves écrites communes du brevet de technicien supérieur (BTS) – Session 2024

Épreuve	Date de l'épreuve
Économie-droit	Mardi 14 mai 2024
Culture économique juridique et managériale	Mardi 14 mai 2024
Mathématiques	Mardi 14 mai 2024
Culture générale et expression	Mercredi 15 mai 2024
Langues vivantes étrangères	Mercredi 15 mai 2024
Management des entreprises	Jeudi 16 mai 2024

Nomination

Vice-président et secrétaire général du conseil scientifique en médecine

NOR : ESRS2326655A

→ Arrêté du 3-10-2023

MESR - DGESIP A1-4 - MSP

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du ministre de la Santé et de la Prévention en date du 3 octobre 2023, sont nommés dans les fonctions de vice-président et de secrétaire général du conseil scientifique en médecine au titre des articles 3 et 4 de l'arrêté du 3 avril 2017 relatif à l'organisation et au fonctionnement des conseils scientifiques en médecine, en odontologie et en pharmacie, à compter du 7 septembre 2023 pour la durée du mandat restant à courir :

- José Labarère, vice-président ;
- Pierre Nazeyrollas, secrétaire général.

Conseils, comités, commissions

Nomination au sein des sections du Comité national de la recherche scientifique

NOR : ESRR2326995A
→ Arrêté du 5-10-2023
MESR - DGRI SPFCO B2

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 5 octobre 2023, sont nommés membres des sections du Comité national de la recherche scientifique :

- au sein de la section 2 – théories physiques : méthodes, modèles et applications, Laura Foini, en remplacement de Manon Michel, et Leticia Cugliandolo, en remplacement de Patrizia Vignolo ;
- au sein de la section 20 – biologie moléculaire et structurale, biochimie, Berengère Ize, en remplacement de Brigitte Meunier.

Vacance de fonctions

Directeur ou directrice de l'École nationale supérieure d'informatique pour l'industrie et l'entreprise (ENSIIE)

NOR : ESRS2326991V

→ Avis

MESR - DGESIP A1-5

Les fonctions de directeur ou directrice de l'École nationale supérieure d'informatique pour l'industrie et l'entreprise (ENSIIE) sont déclarées vacantes au 1er avril 2024.

Conformément aux dispositions de l'article 8 du décret n° 86-640 du 14 mars 1986 modifié fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de certaines écoles d'ingénieurs associées à un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, le directeur est nommé par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur, après avis du conseil d'administration de l'école, pour une durée de cinq ans, renouvelable une fois. Il est choisi parmi les personnes qui ont vocation à enseigner dans l'école.

Il a vocation à inscrire son action en synergie avec la stratégie du site en lien avec l'université d'Évry et l'université Paris-Saclay et dans le cadre d'un partenariat renforcé avec l'Institut Mines-Télécom.

Les dossiers de candidature, comprenant notamment un curriculum vitae et une déclaration d'intention, devront être transmis dans un délai de quatre semaines (le cachet de de La Poste faisant foi) au service des ressources humaines de l'École nationale supérieure d'informatique pour l'industrie et l'entreprise, 1, square de la Résistance - 91025 Évry Cedex, ainsi que par courrier électronique à l'adresse suivante : ensierh@ensiie.fr.

Les fonctions de directeur sont soumises à la transmission d'une déclaration d'intérêts préalablement à la nomination, prévue à l'article L. 122-2 du Code général de la fonction publique.

Les candidates et candidats devront adresser une copie au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche - Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle - Service de la stratégie des formations et de la vie étudiante - Sous-direction stratégie et qualité des formations - Département qualité et reconnaissance des diplômes (Dgesip A1-5) par courrier électronique à l'adresse suivante : dgesipa1-5-nomination@enseignementsup.gouv.fr.